

COLLÈGES ET JEUNESSE

Appel à projets CLAS 2026-2027

Le dispositif CLAS vise à soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser les réussites scolaires, éducatives et sociales ainsi que pour promouvoir l'égalité des chances. Il se déroule en dehors du temps scolaire.



Le CLAS est donc un dispositif complémentaire et spécifique qui vise à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Le Conseil départemental du Gard consacre cette année une enveloppe de **106 000 €**, à ce dispositif, à travers sa Politique jeunesse et sa Politique de la ville. Ce dispositif est également subventionné par l'État à hauteur de **200 000 €** et par la Caisse d'allocations familiales (CAF) à hauteur de **500 000 €**.

Chiffres clés dans le Gard

- **806 000 €** mobilisés au total par les partenaires institutionnels
- **240 collectifs** financés (un collectif = 8 à 12 jeunes)
- **Environ 2 220 élèves** concernés : 820 collégiens et 1 400 écoliers
- **54 structures** distinctes portent un projet

Parole d'élues :

Le dispositif CLAS est un levier essentiel pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours scolaire, en lien étroit avec les familles et les acteurs de proximité. Il ne s'agit pas seulement d'aide aux devoirs, mais d'un accompagnement global qui favorise la confiance, l'ouverture culturelle et l'égalité des chances. Grâce au partenariat avec la CAF, les services de l'Etat, les collectivités et les associations, le CLAS permet d'agir au plus près des besoins des territoires et des familles, dans une logique de prévention et de réussite éducative.

Françoise Laurent-Perrigot,

Présidente du Conseil départemental du Gard

Amal COUVREUR,

Vice-présidente du Conseil départemental

Déléguée à la Politique de la ville

Contact Conseil départemental du Gard

- Olivier Lederné - Service Jeunesse et Sports

04 66 05 41 70 - Olivier.lederne@gard.fr



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76